
Certificat d'études primaires

Numéro d'inventaire : 2016.39.2

Auteur(s) : Alfred Ropert

Type de document : diplôme

Éditeur : Inspection académique du Morbihan

Imprimeur : Imp. Commelin-Crébus

Période de création : 1er quart 20e siècle

Date de création : 1911

Inscriptions :

- lieu d'édition inscrit : Vannes
- cachet : Inspection académique (Morbihan)
- lieu d'impression inscrit : Vannes

Matériau(x) et technique(s) : papier

Description : Imprimé complété à la main. Encadrement décoratif.

Mesures : hauteur : 33,5 cm ; largeur : 26,1 cm

Mots-clés : Certificat d'Études Primaires

Autres descriptions : Langue : Français

Lieux : Locminé

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ACADÉMIE DE RENNES DÉPARTEMENT DU MORBIHAN

INSTRUCTION PUBLIQUE

CERTIFICAT D'ÉTUDES PRIMAIRES

L'Inspecteur d'Académie du département du Morbihan,

Vu l'article 6 de la loi du 28 mars 1882,

Vu le décret du 27 juillet 1882,

Vu les arrêtés du 24 juillet 1888, du 29 décembre 1891, du 31 juillet 1897 & du 8 août 1908;

Vu le procès-verbal de l'examen subi par M. Roperu Alfred

dans les conditions déterminées par les arrêtés sus-visés;

Vu le certificat en date du 17 juin 1911, par lequel la Commission cantonale de Vannes siégeant pour la session de 1911, atteste que

M. ⁽¹⁾ Roperu Alfred

né le 17 mai 1898, à Naison, département du Morbihan

a été jugé digne d'obtenir le Certificat d'Études primaires,

Déclare à M. Roperu Alfred

le présent Certificat d'Études primaires pour

servir et valoir ce que de droit.

Vannes, le 25 juillet 1911.

Pour l'Inspecteur d'Académie :
L'Inspecteur Primaire Délégué,

Signature de l'impétrant

Alfred Roperu

(1) Nom et prénoms.

François

Vannes. — Imp. Commelin-Grébus.